

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale

DSDEN de Côte d'Or Circonscription de Dijon Est

Affaire suivie par : Jocelyne MANZONI, inspectrice de l'Éducation nationale

Tél: 03 45 21 52 04

Mél: ien.dijon-est@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde 3 boulevard Alain Savary BP 81 921 21019 Dijon cedex Dijon, le 8 mars 2024

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames les directrices d'école, Messieurs les directeurs d'école s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet: formation continue des directrices et directeurs d'école - Volet départemental.

La circulaire du 25 août 2020 précise que : « les autorités académiques veilleront à ce que les directeurs d'écoles bénéficient au minimum de deux jours de formation continue au cours de l'année ». Un courrier en date du 6 novembre 2020 précise les modalités départementales de cette formation : 6 heures sont définies et organisées au sein de chaque circonscription afin de répondre aux spécificités et besoins des directeurs y exerçant ; 6 heures sont mises en œuvre à l'échelle du département sous la forme de deux webinaires (2 x 3 heures).

Ce temps de formation continue est pris sur les 18 heures de formation des obligations réglementaires de service des enseignants. Il est donc <u>obligatoire</u>.

Cette année, de nouvelles modalités ont été mises en place : quatre thématiques sont proposées. Chaque directeur ou directrice en choisit deux et s'y inscrit grâce au lien ci-dessous :

https://framaforms.org/formation-continue-des-directricesteurs-1709198439

Chaque webinaire d'une durée de 3 heures est ainsi organisé :

- 1 heure d'un « capital temps » que chaque directeur utilise à son gré, afin de consulter les documents et ressources en lien avec la thématique proposée ;
- 1 heure 30 à 2 heures d'intervention directe avec des formateurs sous la forme d'une visio-conférence dans le cadre d'une formation en distanciel-synchrone.

Les quatre thématiques retenues cette année sont les suivantes :

Thématique	Date
Le plan « maternelle » : pilotage des directeurs d'école	Mercredi 27 mars 2024 – 14h00-16h00
Le directeur d'école et la gestion de la difficulté scolaire	Mercredi 3 avril 2024 – 14h00-16h00
Priorités nationales en EPS et parcours santé	Mercredi 15 mai 2024 – 14h00-16h00
Éducation à la vie affective et sexuelle	Mercredi 29 mai 2024 – 14h00-16h00

Chacune de ces visio-conférences fera le point sur les enjeux de cette thématique, les leviers à actionner dans le cadre du pilotage pédagogique du directeur d'école, les activités, projets à développer, les points de vigilance.

Un dossier succinct sera mis à disposition et en amont, comme après la conférence, vos questions seront reçues pour préciser, le cas échéant, certains aspects.

Pour chacune de ces conférences en ligne, le même lien sera utilisé (merci de le conserver) :

https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/307170/creator/7999/hash /c67e3f5dad117d220eaa53446d5e421847de1af8

Ces temps de formation ont vocation à nourrir l'analyse, la réflexion stratégique et les pratiques de pilotage que vous impulsez au quotidien au service de nos élèves et je vous en remercie très vivement.

Er vons sonhaitant une exullente formation. brien vordialement,

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale

David MULLER